

PUBLIC

Personnel chargé de l'accueil et de l'accompagnement de salariés en parcours d'intégration au sein d'une entreprise de propreté.

OBJECTIFS

- Acquérir les compétences nécessaires à l'accueil et à l'intégration d'un salarié.
- Former au poste de travail, accompagner la progression et évaluer les acquis.

DURÉE

7 heures (1 jour)

NOMBRE DE PERSONNES

1 à 12 personnes

CONTACT

Stéphane SIMON
06 14 21 21 38

CONTENU DE LA FORMATION

01

COMPRENDRE LE RÔLE DU TUTEUR

- Définir le tutorat en entreprise
- Comprendre la mission du tuteur et ses exigences
- Identifier ses rôles et ses responsabilités
- Anticiper les principaux pièges de l'accompagnement

02

ACCUEILLIR ET COMMUNIQUER

- Préparer l'arrivée du nouveau salarié
- Structurer l'accueil et construire le parcours d'intégration
- Adapter sa communication à son interlocuteur
- Accueillir et accompagner un salarié en situation de handicap

03

FORMER, ACCOMPAGNER ET ÉVALUER

- Appliquer les principes de la formation au poste de travail
- Repérer les difficultés et mettre en place des moyens de remédiation
- Organiser le suivi et planifier les évaluations
- Conduire un entretien et favoriser l'autoévaluation du salarié



LES + DE LA FORMATION

1

Formation adaptée au secteur de la propreté

2

Outils directement applicables en entreprise

3

Exercices pratiques et mises en situation

4

Prise en compte des besoins du salarié accompagné

5

Groupe limité à 12 participants

6

Centre accessible aux personnes à mobilité réduite

PRÉREQUIS

Comprendre, lire et écrire en français.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et échanges
- Études de cas et exercices pratiques
- Adaptation possible au handicap

ÉVALUATION

- Mises en situation et questionnements
- Évaluation formative pendant le parcours
- Attestation de formation

MODALITÉS, DÉLAIS D'ACCÈS ET TARIFS

- Formation professionnelle continue
- Délai : selon la convention de formation
- Tarifs : selon la grille tarifaire
- Passage par bloc : non
- Équivalence et poursuite : non concernées

DOCUMENTS POST-FORMATION

- Attestation de formation
- Évaluation formative en situation professionnelle
- Questionnaires et questionnements pendant le parcours
- Évaluation sommative : non concernée
- Certification et code RNCP/RS : non concernés